

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Projet d'aménagement des cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), place Tourny, cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard, cours d'Albret, rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et le cours d'Albret) et place du Colonel Raynal -
☐ **Arrêt du bilan de la Concertation - Information - Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la programmation figurant à l'avenant n°1 du contrat de co-développement 2009-2011 (fiche action 56), reconduit pour 2012-2014, concernant la commune de Bordeaux, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un aménagement qualitatif des cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), Place Tourny, Cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et cours d'Albret.

1 – Contexte de la concertation

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros.

C'est ainsi que, par délibération n°2011/0232, en date du 29 avril 2011, le Conseil de Communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable relative au Cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), Place Tourny, Cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et cours d'Albret.

Cette concertation a été ouverte le 27 juin 2011, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse.

Puis, par délibération n°2012/0709 en date du 26 octobre 2012, le Conseil de Communauté a autorisé l'extension du périmètre de la concertation en y intégrant le projet d'aménagement de la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et cours d'Albret) et de la Place du Colonel Raynal, afin d'assurer une continuité avec l'îlot Bonnac.

Ainsi, ce dossier de concertation a été enrichi de pièces complémentaires le 3 décembre 2012.

Par ailleurs, le pré-programme d'aménagement concernant le concours d'architecture et d'ingénierie relatif à la ceinture des cours et la Place Tourny a également été versé à la concertation réglementaire, permettant aux usagers d'avoir une plus large connaissance de l'avancement du projet.

Le public en a été, à chaque fois, informé par voie de presse et d'affichage.

Les modalités de la concertation étaient les suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation du projet à la mairie de Bordeaux , à la Direction Territoriale Bordeaux, et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (DGTID) de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) ;
- Mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet participation.lacub.fr, avec possibilité au public de laisser des observations.

Aucune observation n'a été consignée sur les registres, et 3 contributions ont été répertoriées sur le site Internet participation.lacub.fr de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La concertation a été clôturée le 19 juillet 2013, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

2 - Bilan de la concertation

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (DGTID) de la CuB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Deux d'entre elles sont réservées sur les rénovations et la création de voies de bus car les contributeurs craignent qu'elles ne créent des obstacles supplémentaires à la fluidité de la circulation automobile, et l'autre, qu'il faudrait avantager le développement des voies de bus en site propre et une limitation des véhicules automobiles en centre-ville. Cette dernière remarque étant en lien avec les objectifs du projet, à savoir : améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau Tbc.

La Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, devra, par la suite, arrêter un projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n°2011/0232 en date du 29 avril 2011 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation publique préalable,

VU la délibération n°2012/0709 en date du 26 octobre 2012 autorisant l'extension du périmètre de cette concertation,

VU les contributions du public,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause.

DECIDE

Article 1 : D'arrêter le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement des cours de Verdun, (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), place Tourny, cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard, cours d'Albret, rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et le cours d'Albret) et place du Colonel Raynal, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

Article 2 : De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 17 OCTOBRE 2013

M. ALAIN DAVID